

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 5 AVRIL 2012**

L'an deux mil douze, **le 5 avril**, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur PEYRÈGNE Laurent, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Date de convocation du conseil municipal : le 28 mars 2012

PRÉSENTS : MM. PEYRÈGNE, RIFFAULT, LE GAL, BEAUDOIN, LEBLAY, SAULTIER, COLLET, ROLLAND E., MEREL, TENOT, MMES DEPUTTE-DRIEUX, DOUTE-BOUTON, ROLLAND B., CLOUET, GARIN, BOURREE.

ABSENT : MME DETOC Liliane a donné pouvoir à M PEYREGNE Laurent
M POIRIER Henri-Claude a donné pouvoir à M RIFFAULT Patrick
M CHOTARD Joël a donné pouvoir à M TENOT Albert

Absents excusés : LAUNAY Marc et MORAND Joël

Monsieur Eric ROLLAND a été élu secrétaire.

VOTES A MAINS LEVEES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

M. LE GAL, Adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats des différents budgets de la Commune :

BUDGET PRINCIPAL :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	2 756 000.00 €	2 425 719.22 €	2 756 000.00 €	2 936 060.98 €	510 341.76 €
Investissement	2 565 000.00 €	1 415 710.91 €	2 565 000.00 €	1 599 146.33 €	183 435.42 €
total des sections	5 321 000.00 €	3 841 430.13 €	5 321 000.00 €	4 535 207.31 €	693 777.18 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010 (a)	Part affectée à l'investissement exercice 2011 (b)	Résultat de l'exercice 2011 (c)	Résultat de clôture 2011 (a-b+c)
Fonctionnement	465 128.91 €	465 128.91 €	510 341.76 €	510 341.76 €
Investissement	570 500.35 €	0.00 €	183 435.42 €	- 469 430.22 € *
Total	1 035 629.26 €	465 128.91 €	693 777.18 €	40 911.54 €

(*) intégration du résultat de clôture 2010 de la section d'investissement du budget cantine (- 1 223 365.99 €)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	316 000.00 €	55 125.53 €	316 000.00 €	169 398.14 €	114 272.61 €
Investissement	1 100 000.00 €	227 374.33 €	1 100 000.00 €	51 962.35 €	- 175 411.98 €
total des sections	1 416 000.00 €	282 499.86 €	1 416 000.00 €	221 360.49 €	- 61 139.37 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010 (a)	Part affectée à l'investissement exercice 2011 (b)	Résultat de l'exercice 2011 (c)	Résultat de clôture 2011 (a-b+c)
Fonctionnement	162 088.74 €	0.00 €	114 272.61 €	276 361.35 €
Investissement	537 491.91 €	0.00 €	- 175 411.98 €	362 079.93 €
Total	699 580.65 €	0.00 €	- 61 139.37 €	638 441.28 €

Comptes Administratifs 2011	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Budget général Commune	17	0	0
Budget assainissement collectif	17	0	0

Par ailleurs, Monsieur LE GAL indique que ces comptes administratifs 2011 concordent avec les comptes de gestion 2011 de Monsieur le Receveur.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs 2011 en votant de la façon suivante :

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2011

M. LE GAL, Adjoint aux finances, propose au conseil municipal l'adoption des comptes de gestion, la concordance entre ceux-ci et les comptes administratifs étant confirmée par Monsieur le Trésorier Principal

BUDGET PRINCIPAL :

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	510 341.76 €
Investissement	183 435.42 €
total des sections	693 777.18 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	465 128.91€	510 341.76 €
Investissement	570 500.35 €	- 469 430.22 € *
Total	1 035 629.26	40 911.54 €

(*) intégration du résultat de clôture 2010 de la section d'investissement du budget cantine (- 1 223 365.99 €)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	114 272.61 €
Investissement	- 175 411.98 €
total des sections	- 61 139.37 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	162 088.74 €	276 361.35 €
Investissement	537 491.91 €	362 079.93 €
Total	699 580.65 €	638 441.28 €

BUDGET CANTINE :

	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	- 15 646.65 €
Investissement	- 1 223 365.99 €
total des sections	- 1 239 012.64 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	- 15 646.65 €	0.00 € *
Investissement	- 1 223 365.99 €	0.00 € *
Total	- 1 239 012.64 €	0.00 €

(*) intégration du résultat de clôture 2010 du budget cantine sur l'exercice 2011 du budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion 2011 tels que présentés ci-avant.

BUDGETS	2011	2012	
	Résultats d'investissement	Déficit d'investissement reporté	Excédent d'investissement reporté
PRINCIPAL	183 435.42 €	469 430.22 €	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	- 175 411.98 €		362 079.93 €

BUDGETS	2011	2012	
	Résultats de fonctionnement	Excédents de fonctionnement capitalisés	Excédent de fonctionnement reporté
PRINCIPAL	510 341.76 €	510 341.76 €	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	114 272.61 €		276 361.35 €

AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Monsieur LE GAL, Adjoint, propose d'affecter les résultats des comptes administratifs 2011 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats des comptes administratifs tel que présenté ci-dessus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2012 -

Les propositions de subventions aux associations pour l'année 2011 au titre des activités « solidarité », « sécurité, santé, éducation », « périscolaires » et « formation », discutée en commission des affaires sociales et scolaires du 26 mars 2012 ainsi qu'au titre des activités « sport, loisirs, culture » discutée en commission vie associative, sport et culture du 19 mars 2012, sont présentées respectivement par Mme DEPUTTE-DRIEUX, Adjointe aux affaires sociales et scolaires et par Mme CLOUET, Adjointe à la culture, sport et vie associative.

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2012, les subventions comme inscrit dans les tableaux ci-joints.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les taux d'imposition pour 2012 et de les fixer de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 15.00 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.40 %
- Taxe foncière sur propriété non-bâtie : 45.80 %

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2012 comme présenté ci-avant.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 815 400.00 €	2 815 400.00 €
Investissement	1 977 630.00 €	1 977 630.00 €

BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE -

M. LE GAL, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif de la Commune pour 2012 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Général de la Commune pour 2012 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	435 000.00 €	435 000.00 €
Investissement	1 030 000.00 €	1 030 000.00 €

BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET ASSAINISSEMENT -

M. LE GAL, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif assainissement pour 2012 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Assainissement pour 2012 comme suit :

VOTES A BULLETINS SECRETS

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications à la composition des commissions municipales existantes. Des conseillers municipaux peuvent, depuis leur désignation dans l'une ou l'autre de ces commissions, souhaiter la ou les quitter et en intégrer une ou d'autres.

Certains conseillers ont émis le souhait avant la tenue de la séance de quitter et/ou d'intégrer certaines commissions municipales. Il s'agit de :

- Murielle DOUTE-BOUTON qui souhaiterait quitter la commission vie associative, sport, culture et communication pour intégrer la commission affaires sociales, affaires scolaires, logement ;
- Eliane BOURREE quitterait la commission affaires sociales, affaires scolaires, logement et la commission finances
- Patrick RIFFAULT intégrerait la commission urbanisme et développement durable.

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et un vote blanc, le Conseil Municipal accepte la modification de la composition des commissions susvisées, composition initialement adoptée par délibération en date du 4 avril 2008.

VOTES A MAINS LEVEES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'engagement du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont à réaliser les travaux de renforcement du réseau d'eau potable situé rue des Glyorels, rue de la Forêt et rue de Brocéliande ainsi que la pose d'un poteau d'incendie rue de la Forêt. Le montant de l'opération est estimé à 105 800 € H.T. Conformément aux règles établies par le Syndicat, la participation financière maximale de la commune correspond au renforcement de la rue de la Forêt et de la rue de Brocéliande et à la pose d'un poteau d'incendie rue de la Forêt. Celle-ci serait de 10 600 €.

Les travaux seront effectués sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, par l'entreprise Cise TP, titulaire du marché à bons de commande de travaux 2011-2013 et sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Bourgois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le montant de la participation communale de 10 600 € à ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière jointe.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire a validé le 12 avril 2010 un pacte financier posant le principe d'allocation d'une enveloppe de 570 000 € sur la durée du mandat sous forme de fonds de concours descendants aux communes du canton dont 30 000 € pour Plélan-le-Grand. Il est proposé de solliciter un fonds de concours de 13 500 € pour les travaux de réparation de la piscine ; cette subvention n'excéderait pas la part de financement de la commune.

Le versement s'effectuerait selon les conditions suivantes : 50 % à compter du caractère exécutoire de la convention signée entre les parties, 50 % après réalisation des travaux sur présentation d'un état financier récapitulatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande un fonds de concours au titre des travaux de réparation de la piscine municipale, d'un montant de 13 500 €,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser la demande de fonds de concours ainsi que de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CESSION D'UN DELAISSE DE CHEMIN COMMUNAL AU LIEU-DIT LE THELIN

Monsieur RIFFAULT, 1^{er} Adjoint fait part au conseil municipal de la demande émanant de Monsieur GUILLOU Stéphane qui souhaite acquérir une portion de chemin communal bordant sa propriété au lieu-dit Le Thélin et dont la surface est estimée à 1 000 m² (plan annexé à la présente délibération). La commission municipale a émis un avis favorable à cette cession. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette aliénation de délaissé de chemin communal, étant entendu qu'une enquête publique se déroulera et que le conseil municipal aura à se prononcer ensuite. Les frais de géomètre, de notaire et d'enquête publique seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à cette cession,
- de lancer la procédure d'enquête publique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce en rapport.

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 11 avril 2012

Le Maire,
Laurent PEYRÈGNE